Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 2 Rabiia II 1445
17 Octobre 2023

N° 120

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2368**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2370**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2373**
Homologation de résolutions **2374**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2374**
Avis aux créanciers..... **2378**
Convocations
Sociétés anonymes **2379**
Autres sociétés **2380**
Divers
Avis au public..... **2381**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réduction du capital social et mise à jour des statuts

Société Hôtelière et Touristique

HOTEL IBN KHALDOUN

Société anonyme

Au capital de 2 974 830 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0000738N

Affiliation CNSS : 64630-28

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/9/2023 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 3/10/2023 sous n°23509490, les actionnaires ont décidé la réduction du capital social d'un montant de 1 225 170 dinars par l'annulation des propres actions de la société effectivement rachetées. Le capital social est porté ainsi à 2 974 830 dinars, l'article 6 des statuts est modifié et les statuts de la société sont mis à jour en conséquence.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts sont déposés au registre national des entreprises en date du 6/10/2023 sous le n°2023166789.

2023402432SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE MONOGROS

S.A au capital de 22 000 000 dinars

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine

Identifiant unique au RNE : 0033134T

En vertu du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2023 enregistré à la recette des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 31/7/2023 enregistrement n°23503449 quittance n°6762, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital de la société de la somme 21.000.000 Dinars pour le porter de 1.000.000 Dinars à la somme de 22.000.000 Dinars et ce par l'émission de 2.100.000 actions nouvelles en numéraire de 10 Dinars chacune.

Le dossier de l'augmentation capital a été déposé au registre national des entreprises du centre Urbain Nord le 21/9/2023 sous le n°2023162514.

2023402433SANB2

SOTUPA S.A

Société anonyme

Au capital de 6.550, 000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0002494W

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société SOTUPA SA en date du 22 Juin 2023 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 6 Juillet 2023, Enregistrement n°23805149, Quittance n°M079391, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Farouk Zouhir, détenteur de la CIN n°05463470 du 8/10/2010, en tant que Président Directeur Général avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le procès-verbal ci-dessus a été déposé au RNE en date du 12 Juillet 2023, Récépissé de dépôt Dossier n°2023135290.

2023402442SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

Dénomination : YADIS HOLDING

Forme : Société anonyme

Identifiant unique RNE : 0964787G

Matricule fiscal : 0964787G/A/M/000

Affiliation CNSS N° : 269352 - 80

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II 2035 Tunis Carthage

Capital social : 7 656 000 dinars divisés en 478 500 actions de valeur nominale de 16 dinars chacune entièrement libérées.

Augmentation de capital : 1 452 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 90 750 actions nouvelles de 16 dinars chacune à libérer en totalité à la souscription.

Dépôt provisoire : N°AC031352023 du 10 octobre 2023 au Registre National des Entreprises. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 9 octobre 2023 a décidé une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 1 452 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 90 750 nouvelles actions nominatives à libérer en totalité à la souscription et il a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs pour la réaliser en une seule tranche et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de La BIAT - Agence centre d'affaires Tunis sous n° 08003000513201207726

Droit préférentiel de souscription : Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison de onze (11) actions nouvelles pour cinquante-huit (58) actions anciennes.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel court à partir de la date de parution de la présente notice jusqu'au 24 Novembre 2023 inclus avec la possibilité de limiter l'augmentation au montant des souscriptions réalisées si ce montant atteint à la date de clôture de la souscription les trois quarts de l'augmentation décidée conformément aux dispositions de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

2023402449SANB2

Augmentation de capital Société Solutions Médicales & Services

SA au capital de 887 000 DT

Siège social : Résidence Les Orangers C1 n°51

Identifiant fiscal : 1433038DAM 000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 août 2023 enregistrée à la recette des finances Ariana le 2 octobre 2023 sous le numéro 23509442 quittance n°112740, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 837 000 DT pour le porter à 887 000 DT par l'émission de 5 000 actions nouvelles de nominal 10 DT par action. Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au Registre national des entreprises sous le n° de dossier 2023167105 du 9/10/2023.

2023402450SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

BAKOMOTORS

SA au capital de 312 630 dinars

Siège social : Rue de Béja, Zone Industrielle Mghira II,

Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Identifiant unique : 1732469P

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2023, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire réservée avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant global de 585 705 Dinars par l'émission de 585 705 actions nominatives nouvelles de 1 Dinar chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de 312 630 Dinars à 898 335 Dinars divisé en 898 355 actions nominatives de 1 Dinar chacune toutes entièrement libérées.

Cette augmentation sera réservée à :

- La société BAKO MOTORS d'un montant de 569 250 dinars. Elle sera réalisée par conversion de compte courant associé et libérer intégralement lors de la souscription.

- ANAVA SEED FUND d'un montant de 16 455 dinars ; Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix de 24,308 dinars, composé de 1 Dinar de nominal et d'une prime d'émission de 23,308 dinars à libérer intégralement lors de la souscription; et les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société BAKOMOTORS à la Banque Biat agence Montplaisir - Tunis compte n°08043013073205252720.

La souscription par ses bénéficiaires doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Le P.V. de l'AGE précitée relatif à l'augmentation du capital a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises le 11 octobre 2023 sous le n°AC021362023.

2023402451SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société IMMOBILIERE DIAR KALINE

STE SARL

Capital : 800 000 D

MF : 128567/X

Siège social : 3 Rue Ibn Charaf 3ème étage 1002 Tunis Belvédère

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajene le 02/8/2023 sous le n°23803328 quittance n°M039964. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 9/8/2023 il a été décidé de nommer Mr Chafik Jalel Ben Othmen gérant de la société avec les pleins pouvoirs.

2023R02402SRLB2

ESPACE FAMILIA

SARL en cours de liquidation

Au capital de 220 000 DT

Rue ENNASRIA Immeuble EL BORJ A 7-3 - Sfax

IU : 1062153 R

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/9/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 20/9/2023, sous le n°23505338, quittance n°M005848, déposé au centre national du registre des entreprises le 10/10/2023 sous le n°2023167706, il a été décidé la liquidation de la société avant terme et la nomination de M. Moalla Moncef comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

2023X01283SRLB2

ARTINVEST SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 5.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1625731K

Suivant un procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 1/8/2023 enregistré à la recette des finances el Mahrajane le 4/10/2023 sous n°QM049024 En°23804212

Les associés ont décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes la Société Outsourcing Development Advisory représentée par Monsieur Mahmoud Elloumi pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ; 2022, 2023 et 2024.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1625731K en date du 9/10/2023 sous dossier n°2023167141.

2023402435SRLB2

TUNISIAN HOSPITALITY GROUP SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 100.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1475133/G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du

29/6/2023 enregistré à la Recette des finances El Mahrajène 1082 Tunis le 4/10/2023 sous Qn°M049028 En°23804213.

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2022.

Les associés décident de renouveler le mandat du Cabinet MS Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1475133/G en date du 9/10/2023 sous dossier n°2023167140.

2023402436SRLB2

WB CINEMAS SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 4.000 Dinars

19, Impasse Sidi Abderraouf - 1008 Tunis

I.U : 1275249F

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 1/8/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis REAS le 4/10/2023 sous n°QM008658 En°23804603).

Les associés ont décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes la Société Outsourcing Development Advisory représentée par Monsieur Mahmoud Elloumi pour les exercices 2017, 2018 et 2019, 2020, 2021 et 2022.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1275249F en date du 9/10/2023 sous dossier n°2023167143.

2023402437SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle De Base Des Services Agricoles «CEPA»

Adresse : 76 Avenue Habib Bourguiba Béni Khalled 8021

MF : 0009496 D/N/M/000

RC : C14011997

CNSS : N°17698-44

Selon le PV de l'assemblée générale de la Société Mutuelle De Bases Des Services Agricoles CEPA Béni Khalled en date du 14/8/2023, enregistré à la recette des finances de Béni Khalled en date du 6/10/2023 page M033367 Registre 23701355. Il a été décidé :

- Approbation des rapports financiers et moraux respectifs

- Désignation du commissaire aux comptes Riadh Ben Salem pour les années 2020, 2021 et 2022

- Désignation des membres du conseil :

Sadok Ben Amara : Président.

Mohamed Maghrebi : Vice Président.

Fergeni Ajengui : Secrétaire Général.

Slah Eddine Brik : Membre.

Mustapha Day : Membre.

Ben Issa Jerbi : Membre.

- Délégation des pouvoirs à messieurs Sadok Ben Amara et Ferjeni Ajengui.

2023R02383SODB2

Société ERRAJA Agricole Foussana

Capital : 24800

MF : 1434127/H

Siège social : AL-HRICH KHAMMOUDA FOUSSANA

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances de Foussana le 19/3/2019 sous le n°19700279 quittance n°M006089. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 17/7/2019 il a été décidé :

- Le nom de la société a été changé de ERRAJA Agricole Foussana à Société Mutuelle de services agricoles FLEUR DE ZELFEN

- Le siège social de la société a été transféré dans la région sud de Zelfan Khammouda, délégation de Foussana, province de Kasserine

- Extension de la zone d'intervention à l'ensemble de l'Etat de Kasserine

- Les chapitres n°2-4-38 de la Loi fondamentale sont mis à jour.

2023R02394SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 11/9/2023 quittance n°11062230, n° d'enregistrement 23302651 Mme Ataa Allah Fathia a vendu à Ahmed El Ayeb tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue la Kasba n°151 Tunis exploité comme Fast-Food.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez Maître Mariem Seghir avocat son bureau sis au n°132 rue Linine Tunis pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Le Temps du 12/10/2023.

2023T00943FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par maître Faten Dardouri et son assesseur maître Ismail Mami en date du 29 septembre 2023, madame; Houda Boulares donne à son mari Mohamed Karim Ghourna; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en un salon de thé appelé thenissa sis à 01 boulevard de l'environnement, Metline.

Les oppositions seront acceptées au local du fonds de commerce indiqué ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux "La Presse et Essahafa" le 12 octobre 2023.

2023T00944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 5/10/2023, enregistré à la Recette des Finances de l'avenue Habib Thameur à Tunis le 9/10/2023 (quittance n°M060423 et enregistrement n°23203580), Mr. Ali Ben Hcen Hamza, CIN n°03923618 MF n°474602/D demeurant 9 Rue Amilcar à Tunis, a vendu à Mr. Yassine Ben Abdelwaheb Mezghani, CIN n°14778463 la totalité du fonds de commerce de vente des cuirs et chaussures, tissus et mercerie sis au 14 Rue Mohamed Ali à Tunis. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile élu sis au 15 Avenue Jugurta Mutuelle ville à Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié dans le journal Assabah du 11/10/2023.

2023R02403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 02 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 02 octobre 2023 sous le n°23205605 quittance n°M092223, Madame Salma Mrabet titulaire de la carte d'identité nationale n°06473932 vend à la «Société El Bayaa pièces de rechanges cycles et motocycles» (Société en cours de constitution) représentée par son représentant légal Monsieur Yossri Ouni titulaire de la carte d'identité nationale n°13631985, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 2 Mars route cité El Izdihar Grombalia Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce et déposées dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» en date du 7 octobre 2023.

2023R02407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/10/2023 enregistré à la Recette des finances d'Ezzahra le 11 octobre 2023, quittance n°M049132, enregistrement n°23202864, Mme Naima Hajri a vendu à Dorai Soumaya la totalité du fonds de commerce, destiné à tous commerces, sis à la Rue Hassen Ibn Noomane n°3, Ezzahra avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au bureau de Maître Mohamed Ikbel el Ayadi avocat sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°32, Ezzahra dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabah du 13/10/2023.

2023R02410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/10/2023 enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 9/10/2023 quittance n°M081504, enregistrement n°23204841; Mohamed Fathi Mahjoubi a vendu à Mahfouth Mahjoubi, le fonds de commerce destiné à la vente avec ses éléments corporels et incorporels, sis à "marche Arabie" de Médenine numéro 44 au prix de quinze milles dinars (15.000.000d) déposés entre les mains de l'acquéreur jusqu'à l'expiration du délai légal. Toute opposition sera effectuée au cabinet du Maître Jamel Bouabidi sis au 9 rue Abd Alhamid Alkadhi Immeuble essed deuxième étage Médenine, tél : 75.648.246.

Cette annonce a été publiée le mercredi 11 octobre 2023.

2023R02415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 18/7/2023 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 7/8/2023 quittance n°M072007 et enregistrement n°23204521 que Monsieur Slah Eddine Abid, titulaire de la carte d'identité nationale n°01125721 et Madame Amira Abid titulaire de la carte d'identité nationale n°01247577 et Madame Neziha Abid titulaire de la carte d'identité nationale n°03577715 et Madame Hédia Abid titulaire de la carte d'identité nationale n°01251315 et Madame Beya Chouchen titulaire de la carte d'identité nationale n°05712923 ont vendu à Monsieur Younatan Ben Rafahil Bazi Ben Chaloum Mamou, titulaire de la carte d'identité nationale n°13407803 la totalité du fonds de commerce, sis Fondouk Barkalla Avenue Habib Bouguatfa n°7 Houmet Souk Djerba et effectué pour l'activité de tout commerce.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de Monsieur Younatan Ben Rafahil Bazi Ben Chaloum Mamou sis à Souani Djerba, et ce dans un délai de 20 jours de son apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est paru aux journaux «Essabah» et «Le Temps» du mardi le 3/10/2023.

2023R02416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/3/2023, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 13/3/2023, quittance n°M025187 enregistrement n°23200987, Laila Bent Fredj Ben Ali Aissaoui titulaire de la CIN n°07584020, a vendu à Ferh Ben Mohamed Ali Ben Maktouf Haddaji titulaire de la CIN n° 07664157, tout le fonds de commerce destiné à «la vente des Vêtements - Nommé - Laila Fachioun - situé à Ali Belhouane 3100 Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Maître Arbi Ghenia - Kairouan.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" en date du 7/10/2023.

2023S01201FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé fait par Maître Mani Mohamed avocat à la cour de cassation sis à Monastir en date du 1-9-2023 enregistré à la recette des finances de Jammel le 6-9-2023 enregistrement n°23201761, quittance n°68118, Mlle Linda Bouazra a cédé à M Dhia Bouazra la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Hsen Borgi Jammel avec ses éléments matériels et moraux et dont l'activité est destiné à la pâtisserie.

L'opposition au prix de cette vente sera chez le bénéficiaire Dhia Bouazra sise à la Rue Hsen Borgi Jammel dans les 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 13/10/2023.

2023S01204FCCC2

Avis

Madame Fatma Skeri a vendu le fonds de commerce sis à souk el Koba à Skanes Monastir à Kais Hlela par un acte sous seing privé daté le 18/07/2023 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/09/2023 sous le numéro 23206632 mo 65128 et qui a été publié au journal Echourouk du 28/9/2023.

Les oppositions seront acceptées chez madame Fatma Skeri sise à el Masbak Monastir dans 20 jours de la date de publication au JORT.

2023S01206FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocat Lassaad Bahloul en date du 29/9/2023, signé le 30/9/2023 et enregistré à la recette des finances de Diar el Wafa Sfax en date du 5/10/2023 sous le n°23204356 quittance n°91853, monsieur Mohamed ben Bechir Ben Mohamed Louati domicilié à la route Mahdia km 3 Markez Hached Sfax, a vendu à Madame Afef ben Ali Ben Ameur Bahloul, domiciliée à l'avenue Abou Kasem Chebbi n°89 Sakit Edayer Sfax et Madame Amal Ben Sleh Ben Mohamed Ennacer Abbesi domiciliée à la route de Gabès km 9 nouveau quartier Tina Sfax la totalité du fonds de commerce à part égale et indivise d'un café de première classe sis à l'avenue de la Liberté 14 janvier imm. el Amen Sfax.

Les oppositions sont recevables chez l'acquéreur dans le magasin dans lequel le bien commercial est utilisé sis à l'avenue de la Liberté 14 janvier imm. el Amen Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 11/10/2023.

2023X01282FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 5/10/2023 enregistré à la recette des finances de rue de la Gare Tunis le 9/10/2023 Q n°M063269 Mme Sarra Bent Sadok Ben Hammouda Zaghouani C I N 00594616 donne à sa fille Azza Bent Mohamed Said Ben Hamida Lakhoua C I N 08339007 la totalité du fonds de commerce de Pharmacie sis à la Rue Jedda Mutuelle Ville Tunis matricule n°0655612M avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix de deux cent mille dinars pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 12/10/2023.

2023402431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 22-9-2023, enregistré à la recette des finances Médenine 22-9-2023 quittance n°M078523 d'enregistrement n°23204591. Mme Mahdaoui Manel a vendu tous les actifs commerciaux représentés dans le local qui vend des produits alimentaires généraux sis à la route Bni Khadech klm 02 Médenine, avec tous ses éléments matériels et immatériels à Mr. Mahdaoui Saad.

Toute opposition doit être signifiée au Bureau Maître Bechir Montacer sis à l'Avenue 02 Mai Al-Lamloumi Bâtiment Deuxième étage Bureau n°01 Médenine dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a également été publiée dans les journaux "Al-Chourouk" et "Le Quotidien" le Mercredi 4 octobre 2023.

2023402434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Manzah 9 le 5/10/2023, enregistrement n°23203410 quittance n°M075740, Mme Tesnim Swaifi cin n°07443640 a vendu à Mme Khawla Kraoui cin n°07657198 la totalité du fonds de commerce destiné à une crèche et un jardin d'enfants sis au 38 Rue Ali Ayari El Manzah neuf Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Labidi Tahar, Avocat, demeurant au 35 avenue Habib Bourguiba bureau 2 Bardo, Tunis et ce dans les délais légaux à partir de la publication de la présente au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 13/10/2023.

2023402441FCCC2

Location gérance libre

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de

Menzah le 29/8/2023 n° de quittance n°M104722 et d'enregistrement 23306429. Monsieur ALI AL-ROUBAI a loué le fonds de commerce situé au n°6 Av de la Liberté El Menzah 5 Ariana, exploité dans l'activité (Pizzeria fast-food), à Mme OUIAM CHINITIR avec tous ses éléments corporels et incorporels. Le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 11/10/2023.

2023R02408FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/9/2023 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 19/9/2023, n° de quittance 23303659 de l'enregistrement 61522, Md Fatma Jouini, titulaire de la C.I.N n°15005853, demeurant à RESIDENCE AICHA APP B 2.2 Laouina Tunis a loué un fonds de commerce Salon de thé l'EMINCE avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue de sadrabaal n°31 bis 1er étage rez-de-chaussée à gauche de la rentrée de la résidence, 1002 bab bhar, Tunis à Mme Nabiha Hafesi demeurant au 81 Baidah Mornag Nouvelle Médina Ben Arous. Cette annonce est publiée dans le journal Achourouk du 29/9/2023.

2023R02409FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances 3 septembre Sousse le 11/8/2023, quittance n°M059069 enregistrement n°23302201, Madame Faouzia Ben Bechir Kamoun titulaire de la CIN n°02888409 a loué l'intégralité du fonds de commerce, sis à la Rue Omar Abdelaziz Bouhssina Sousse exploité Jardin D'enfant, à Madame Malek Bent Abdelmejid Ben Ali épouse Teissir Naili CIN : 12823741.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au J.O.R.T.

2023S01167FCCC3

Contrat de location gérance

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce établi par Maître Tawfik Ben Ouaghrem, en date du 1er septembre 2023, et enregistré à la recette des finances de Sousse le 28 septembre 2023, sous quittance n°M003259, sous le numéro d'enregistrement 23302857, Mr Ahmed Tawfik Bazarbacha, propriétaire du numéro d'identification fiscale 1726246M a loué à la société Ben Jannet Clean, sous numéro d'identifiant 1840155B, une partie du fonds de commerce lui appartenant ayant pour objet l'activité de service de vidange, climatisation et un local commercial destiné à la vente d'accessoires automobiles, huiles et tous produits s'y rattachant situé à la route Souk El Ahad Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 12/10/2023.

2023S01198FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/9/2023, enregistré à la recette des finances El Manar sous le numéro d'enregistrement 23302556, quittance numéro M056034 en date du 11/9/2023, monsieur Abderrazek Baalouche, CIN n°03363203 du 22/10/2021, a loué la totalité du fonds de commerce dont l'activité industrie pâtisserie et biscuiterie sise à la rue 6518 par la rue Msaken «en face des Immeubles Sprolos Cité Ibn Khaldoun La Rommana 2» pour la société SYM Chocolaterie et Biscuiterie matricule fiscal 1837145Z/A/M/000 représentée par sa gérante Mademoiselle MAISSA BAALOUCHE, CIN n°14767536 en date du 6/8/2016.

2023402438FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Elite Club d'équitation

Siège social : Rue Karman n°6 Cité Romana Bardo Tunis

Objectifs :

- Améliorer et Encadrer les jeunes, les encourager et développer leurs capacités physiques et artistiques et les mettre à niveau vers les plus hauts standards de sport et d'éthique

- Participation à diverses compétitions sportives sous la supervision des universités sportives impliquées

Président : Bassem Barrak

Secrétaire Générale : Fahda Barrak

Trésorier : Lassaad Hamdi.

2023R02400APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de Chirurgie Rachidienne

Local : Secrétariat de service de chirurgie orthopédique de l'hôpital Mongi Slim la Marsa Tunis.

Buts :

1- Contribuer à la promotion et au développement de la recherche fondamentale et clinique en pathologie de la colonne vertébrale sous tous ses aspects

2- Contribuer au soutien de la formation scientifique et théorique et de la recherche clinique dans le domaine du traitement des maladies de la colonne vertébrale

3- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Les fondateurs :

Khaled Hadhri : Président

Ramzi Bouzidi : Président d'honneur

Zied Jlailia : Secrétaire général

Mohamed Ben Salah : Secrétaire général

Ridha Chekili : Trésorier

Mohamed Badri : Trésorier adjoint

Wael Chebbi : Responsable communication

Mouadh Nefiss : Responsable des travaux scientifiques

Khaled Zitouna : Responsable des travaux scientifiques.

2023R02405APSF1

Constitution du Syndicat de copropriétaires résidence

AL-KHLIFA 2

Suivant PV du 29/7/2023 rédigé par le notaire Maître SOUROUR ABIDI et son assesseur Maître ROUAA AL-AHMADI enregistré au registre du notaire sous le n°163 page 18 enregistré à la recette des finances RADES a été constitué le Syndicat de copropriétaires résidence AL-KHLIFA 2 sis à El Yasminette RADES l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Président : Skander Katat

Trésorier : Samir Akrem

Secrétaire Général : Faouzi Hanechi

Membres : Mahrez Salami - Housam Elouni.

2023R02413APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«La Farfalla»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 7 juin 2023 enregistré à la recette des finances La Goulette sous le numéro 23704292, la quittance n°68910 du 8 juin 2023. Le syndic des copropriétaires de la résidence La farfalla sise à cité les palmiers, Ain Zaghouan Nord a été élu le bureau suivant :

Présidente du syndic : Mme Jihene Jaziri

Trésorière : Mme Jihene Jaziri

2023R02412APSF2

Changement du nom de l'association

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du club d'athlétisme de Jendouba enregistré à la recette des finances de Jendouba le 4/10/2023 sous le numéro d'enregistrement 237705335 quittance numéro 069230M il a été décidé le changement du nom de l'association.

Comme suit :

Club d'athlétisme Handicapés Natation et sport nautiques de Jendouba au lieu de :

Club d'athlétisme de Jendouba.

Le reste est inchangé.

2023R02421APSF2

Election de bureau syndical Résidentiel

Election de membres du Syndic des Co-propriétaires dans la résidence «Cité JAAFAR», Complexe Commercial résidentiel et bureautiques, 12, rue Abou Kacem Chebbi/route Raoued-Ariana.

Selon procès-verbal de l'assemblée générale élective du 22 Juin 2022 enregistré le 01/9/2022 à la recette des Finances Centre Urbain Nord, le bureau Syndical des copropriétaires résidence «JAAFAR» complexe commercial résidentiel et bureautiques a été élu et constitué à l'unanimité pour une durée de deux ans renouvelables et composé comme suit :

1) Monsieur Zid Mohamed : Président.

2) Monsieur Med Rabeh Hajlaoui : Président Adjoint.

3) Mme Askri Jiraz Née Guissouma : Trésorière.

4) Monsieur Maazoun Rachid : Trésorier Adjoint.

5) Mr Rouissi Rafik : Membre.

6) Monsieur Amor El Houcine : Membre.

2023402440APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT

38, Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71.709.776-71.709.778

Fax : 71 709 742

MF : 1833516/P/A/P/000

Partie poursuivante : Union Internationale de Banques (UIB) représentée par son Président Directeur Général, S.A, dont le siège social est sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°65 Tunis, domicilie élu au cabinet de son avocat Maître Younes Hached au nom de la Société Younes Hached avocat au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la Société younes hached avocat au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : 1/ Hichem Ben Salah Bentouati ; titulaire de la CIN n°05426217 demeurant au 2 rue Taoufik Hakim Cité Essalama Bhar L'azreg La Marsa.

L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant à titre de propriété à la partie saisie objet du TF n°119934 Tunis dénommé "Dar Elhana" qui consiste en 74 parts / 186 parts situées à cité Essalama Bhar L'azreg La Marsa sur un terrain de 112 m² sur les quelles est édifié l'étage concerné par la vente d'une superficie de 74 m². Le dit étage est composé de 2 chambres à coucher, un séjour, une cuisine, une salle d'eau et un balcon.

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Une hypothèque volontaire à hauteur de 52.000, 000D inscrite le 20/9/2008 au profit de l'UIB

2- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 23/8/2023 (Volume Tunis 02/2023 n°1435) au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (85. 681, 492D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 14/11/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2023T00945VEPA1

Vente aux enchères publiques

Tribunal de 1ère instance de Monastir

Cabinet maître GHADDAB Hasna

Avocat à la cour de cassation

Résidence Bab el kram2 Monastir : E292040PA

La partie poursuivante : Saber Ben Faouzi KACEM demeurant à Moknin dont CIN n°06944033.

La partie saisie : Monsieur Walid ben Mahmoud EJDIDI demeurant à Mandarit Echahed Moknin CIN : 06964109.

L'avocate poursuivante : Maître GHADDAB Hasna, avocate à la cour de cassation Résidence Bab el Kram2 Monastir.

Immeuble saisi : une maison se compose de deux chambres, un salon, cuisine, une toilette et une courette, d'une superficie totale 112m² et couverte 107m².

Les limites : à l'Ouest Fathi ben Hajria, au Sud Zohra BOURAS, à l'Est et nord une rue.

Date, heure et lieu de l'adjudication : le 8/11/2023 à partir de 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Mise à prix : 65.000.000d

La visite de l'immeuble saisi pouvant être tous les jours selon horaires administratifs et pour plus amples renseignements on s'adresse au cabinet maître Ghddab Hasna sus indiqué ou au cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignées d'avance le 1/3de la mise à prix ou par chèque certifié.

2023S01209VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1- Le saisissant : Mohammed Ben Mohammed Elhedi Erkik domicile cité el Amel Menzel Bouzienne Sidi Bouzid,

2- La partie saisie : Kais Elhedi Hamdi domicile Elkarrouba Menzel Bouzienne Sidi Bouzid.

3- L'avocat poursuivant Maître Emed Elmahdi Hamdi immeuble elferdawes 2ème étage Maknassy Sidi Bouzid.

4- L'immobilier saisi : L'immobilier saisi est sujet de toutes les 3063.813 parties communes de la propriété du titre foncier n°52338 Sidi Bouzid nommé NOUR d'une superficie générale de 21009 mètres carrés divisée en 21009 parties composée d'un segment de nombre 152 Ekarrouba Menzel Bouzienn Sidi Bouzid.

5- Mise à prix : Douze milles deux cent cinquante-deux dinars (12252.000d).

6- Date et lieu de l'adjudication lundi 6/11/2023 à 9 heures du matin à la salle de ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

7- Visite de l'immobilier : Contactez l'adresse suivante Cabinet Maître Emed Elmahdi Hamdi immeuble elferdawes 2ème étage Maknassy Sidi Bouzid tous les jours est possible pendant les heures du travail.

2023X01285VEPA1

Vente aux enchères publiques

En vertu de commandement valant saisie exécutoire immobilière

Tribunal de première instance de Sfax 2 - N° 1631

Audience du 22/11/2023

Maître Sami Elleuch

Le créancier poursuivant : Hédi ben Mohamed ben Mohamed Fersi, demeurant au 3 rue Kasba Sfax; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Naiima bent Mohamed ben Mohamed ben Aziz Abdelkafi demeurant à l'avenue Palestine n°303 Gremda Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de 7761 parts dans l'indivision sur un total de 11520 parts de l'immeuble sis à la route Lafrane km 10 Sfax à droite de la route vers le nord dont la superficie totale est de 1800 m² ; mesurant du sud vers le nord 18 m et de l'est vers l'ouest 100 m ; consistant en une parcelle de terre nue de forme rectangulaire contenant quelques arbres délaissés; limitée au sud par Charfi séparée par une allée, à l'est par Charfi, au nord Ahmed Ghrab et à l'ouest par route Lafrane.

Mise à prix : Cent neuf milles cent trente neuf dinars soixante deux millimes (109.139,062 d).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt deux novembre l'an deux mille vingt trois (22/11/2023) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2; 3ème arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etudes de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X01289VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation - Sfax

L'adjudication : Aura lieu lundi Treize Novembre année deux mille vingt trois (13/11/2023) à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kaccem Chabbi Sfax affaire n°5731.

Partie poursuivant : Sdiri Mohamed, titulaire de comptoir de bois et divers, A121092002, demeurant à la route Saltania Km 8 Sfax, titulaire de CIN n°058262667 représentée par son avocat Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet immeuble EL MANAR escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation domicilié à son cabinet sis à immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax TVA 269491T-A-P-000.

Partie saisie : Barkallah Faical, menuisier, titulaire de la C.I.N n°00326042, du 22/9/2021 demeurant épicier Tarak cité 7 novembre Saltania km 5.5 Sfax, maintenant wed geblawi lien Saltania et sakiet Eddayr Sfax.

Il y aura vente aux enchères publiques : Tout le bien immobilier constituée de deux locaux commerciaux avec l'eau et l'électricité d'une superficie de 100m² situé à la route de Mahdia km 6 ou vers sur la route principale le premier local de 11.5m de longueur et 4.53 m de largeur du côté Ouest et 8.87 m du côté Est avec une port en fer qui s'ouvre sur sa propriété le 2ème et de 4.43 m de longueur des deux côtés Est et Ouest et de 7.54 m des deux côtés le tout voisiné par Bouaziz à l'Ouest et par la partie saisie par les deux autres côtés et à l'ouest par l'avenue Mongi Slim où son entrée.

Mise à prix : Cent dix huit mille six cent quatre vingt dinars 118.680.000d après déduction de 40%.

La visite : Peut avoir lieur tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal 1ère instance des Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2023X01292VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix

A la demande de : UNION DE FACTORING, Société Anonyme ayant son siège social à l'immeuble Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 Tunis, inscrite au Registre de Commerce de Tunis sous le n° B13458200, titulaire de l'Identifiant Unique n°510246/K/A/M/000, élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Madame Sonia Bent Ezzeddine GABSI (CIN n°01839390), en sa qualité de caution personnelle et réelle des Débiteurs principaux la Société AGRI-K et M. Sofiane Ben Ezzeddine GABSI, demeurant au 45 Avenue de la République Mégrine.

A la diligence : de Maître Mohamed Maher SnoussI, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 rue de Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, Identifiant Unique n°489226 B.

La propriété à vendre consiste en la totalité des parts indivises revenant à Mme Sonia GABSI, soit 2830.666 de la propriété objet du titre foncier n°571579 Nabeul dénommé «Bir Mansoura Zohra», divisé en 4246 parts à raison d'un mètre carré la part. La Propriété consiste en une parcelle de terrain à vocation d'habitation et commerciale sise à Mechikhet Hammam Laghzez, délégation de NabeuI, la région dénommée «Dar Allouche» près de la Municipalité. Cette parcelle non aménagée est destinée à la construction, mais est actuellement exploitée dans une activité agricole. Elle est située sur la voie publique, à l'intérieur d'une zone d'habitation dotée de toutes les commodités. Elle est délimitée au Nord et à l'Ouest et sur une partie du sud par une voie publique goudronnée, à l'Est et une partie du Sud par la parcelle n°A110, elle est intégrée dans le plan d'aménagement de la Municipalité Dar Allouche - la zone d'habitation 19 (UAC4).

Mise à prix : Cinq cent neuf mille cinq cent dix neuf dinars 880 Millimes (509.519,880 DT). Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le 13 novembre 2023 devant la chambre des criées auprès du Tribunal de Première Instance de Nabeul à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2023402443VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Ayadi Kais

Avocat à la cour sis au 131 avenue 20 Mars

Immeuble Batam 3ème étage bureau n°32 Le Bardo Tunis

MF : 1016374T/000

Partie poursuivante : 1/ M. Mustapha ben Ahmed Mlayah, en sa qualité d'usufruitier ayant 189,271 parties (usufruit) du titre foncier numéro 115566 Tunis, dont la division générale est de 237 parties.

2/ M. Imed Eddine ben Mustapha Mlayah, en sa qualité de nu propriétaire ayant 189,271 parties (nue propriété) du titre foncier numéro 115566 Tunis, dont la division générale est de 237 parties.

Partie poursuivie : Les héritiers du feu Ahmed Mlayah :

1/ Saadia Mlayah, sise à la rue Moncef Bey Ras al-Jabal, Bizerte

2/ Mounira Mlayah, sise à la rue Qaa al-Mezoued, numéro 6, Bab bnet Tunis

3/ Salim ben Mustapha, sis à la rue al-Milaha, numéro 8, Ariana supérieure.

4/ Sinen ben Mustafa, sis au 8 rue al Milaha, Ariana supérieure

5/ Souhir ben Mustafa, sise au 8 rue Al Milaha, Ariana supérieure

6/ Naoufel Bechir ben Abdel Hamid Mlayah, sis au 10 rue Didon, Mutuelle ville Tunis

7/ Adnan ben Abdel Hamid Mlayah, sis au 10 rue Didon, Mutuelle ville Tunis

8/ Saoussen Mlayah, sise au 10 rue Didon, Mutuelle ville Tunis

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Rezgui» sis au 5 rue du Citron Tunis objet du titre foncier numéro 115566 Tunis ayant pour superficie globale de 237 mètres carrés et divisé en 237 parties.

Le titre est un ancien local à usage d'habitation composé d'un rez-de-chaussée ayant pour superficie 119 mètres carrés et un étage supérieure ayant pour superficie 119 mètres carrés.

Au nord et au sud du local objet de la vente se trouve un immeuble d'une tierce personne et à l'Est, rue du citron et à l'Ouest rue Qaa el mezoued.

Le rez-de-chaussée est composé d'un appartement ouvrant sur rue Qaa el mezoued composé d'un grenier et 5 chambres et une toilette et une salle de bain et une cuisine quant à l'étage supérieure il est composé de 5 chambres et une cuisine et une toilette et un grenier et ce selon le rapport rédigé par l'expert M. Nazih Ben Karaa, suite à l'ordonnance sur requête délivrée par le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis le 6/02/2022.

Mise à prix initiale : la mise à prix initiale a été rabaissée par le tribunal de quarante pour cent (40%) est devenue égale à deux cent quarante quatre neuf cent deux dinars et 600 millimes (244 902d 600) auquel devra s'ajouter les dépenses tarifiées par le tribunal qu'il a déterminé au montant de cinq milles neuf cent quatre vingt quatre dinars et 248 millimes (5984d248)

Au montant du prix d'ouverture et aux dépenses tarifiées devra s'ajouter les dépenses supplémentaires qui seront déclarés le jour de l'adjudication.

Date, heure et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu à l'adjudication au plus fort et dernier enchérisseur, devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Tunis à la salle d'audience destinée à cet effet au siège du tribunal et ce le mardi sept novembre de l'an deux mille vingt trois (7/11/2023) à neuf heures du matin et suivant.

Conditions de la visite de l'immeuble saisi :

Tout intéressé peut visiter l'immeuble, chaque jour du 8 h matin à 18h soir, sur les lieux de l'immeuble objet de la poursuite, le cahier des charges peut être consulté au greffe de la chambre de saisie immobilière du tribunal de première instance de Tunis, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Kais Ayadi sis au 131 avenue 20 Mars immeuble Batam 3ème étage bureau n°32 Le Bardo 1002 Tunis.

Tout désireux de l'achat de l'immeuble doit mandater un avocat, il doit aussi consigner le tiers (1/3) du prix d'ouverture ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la participation à l'adjudication, les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2023402446VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40% de la mise à prix initiale

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, exerçant au sein de la société d'avocats "IAC" au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant)

La partie saisie :

1) LA SOCIETE CARRELAGES DE L'OASIS EL HAMMA «CAR O GA», société anonyme, identifiant unique n°1187429Q (RC n°B2231592011 Trib 1ère instance Gabès), siège social à la route de Gabès Km 6 El Hamma Gabès, (débitrice principale et hypothécaire).

2) Monsieur Wael Ghaffari, Tunisien, C.I.N n°05900254, demeurant à la cité Al Ezdihar Gabès, (caution solidaire et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis.

MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La propriété dénommée «NADINE» objet du titre foncier n°30488 Gabès, superficie totale 02H (20000 m²), situé à l'entrée d'El Hamma Nord la délégation El Hamma Gabès, à une distance de 4000 m à l'EST d'El Hamma, terrain rectangulaire clôturé situé au fond la route nationale n°16 reliant Gabès et Kébili, son ouverture nord à l'Est, au fond terrain de Moez Hassouna, Ouest l'usine de parterre de Aymen Ghaffari, sur lequel est construit un bâtiment avec un rez-de-chaussée et un 1er étage utilisé comme administration d'une superficie couverte à 169 m² et il contient une zone couverte d'une charpente métallique d'une superficie de 1160 m², il contient des machines et des équipements pour la fabrication de parterre et au fond il contient un espace non couvert pour la collecte des matières premières.

Mise à prix après rabaissement de 40 % de la mise à prix initiale :

Quatre cent soixante-neuf mille quatre vingt dinars (469.080,000 DT) plus frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 13 novembre 2023 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Gabès au palais de justice de Gabès.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2023402448VEPA1

Avis aux créanciers

Cession d'entreprise

Société TUNISIE PORTES - SARL

MF : 0791812E

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 5/7/2022 dans l'affaire n° 213, il a été décidé la cession de la Société TUNISIE PORTES à Monsieur Atef Ben Hédi KHESIBA et la nomination de l'Administrateur Judiciaire Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n° 19 - Tunis Belvédère, comme contrôleur d'exécution. (Tél 71 84 30 62 - 98 54 14 81).

2023R02401VEPA2

Vente d'un terrain à Bouhjar

STE D'ELEVAGE de Monastir - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021 VPM/000

En exécution de l'ordonnance rendue par le juge de l'entreprise du tribunal de première instance de Monastir du 10/10/2023 l'administrateur judiciaire informe le public qu'il compte mettre en vente au plus offrant après réduction de 10% de la valeur de l'expertise du terrain d'une superficie de 14936 m² et objet du titre foncier n°51571 Monastir aux conditions suivantes :

- Valeur après réduction de 10% : 4.704.840; 000 DT

- Caution : 100.000,000 DT

- Dernier délai de remise des offres vendredi le 15/12/2023

- Les offres sont à envoyer selon cahier des charges à l'administrateur judiciaire Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse Tél : 29.452.878 /98.240.982.

2023S01200VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

STE NUTRITION MANSOURA 'NUTRIMAN' Sarl

Région El Mansoura - Essouassi - Mahdia

IU : 0756124L

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Mahdia du 6/10/2023, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et ouverture d'une période de contrôle de neuf mois, la nomination de Mr Lazhar Lattaoui, Administrateur judiciaire pour étudier la réalité de la situation économique, financière et sociale de l'établissement et faire les procédures nécessaires selon l'article 442 du code de commerce sous contrôle du Juge commissaire.

Interdire au gérant pendant la période de contrôle :

Le règlement des dettes antérieures à cette résolution et la cession ou l'hypothèque des actifs immobilisés, uniquement après autorisation du tribunal.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante :

Lazhar Lattaoui, Av Habib Bourguiba Mahdia, Tél : 73 693 421- 99 887 700.

2023S01205VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TROGAMES S.A

S.A au capital de 200.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Gabès

Identifiant Unique : 0003698L

Messieurs les actionnaires de la société TROGAMES sont priés à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 4 novembre 2023 à 11 h au siège de la société sis à l'avenue Habib Bourguiba n°137 - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard constaté concernant la réunion de l'assemblée;

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration sur l'exercice 2021;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2021;

- Affectation du résultat 2021;

- Quitus aux Administrateurs et questions diverses.

2023R02414SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des associés

SOCIETE PROCLEAN SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 2 817 150 Dinars

Siège social : 20 rue de l'Environnement Zahret Medyen Amdoun Béja

RNE : 1239837R

Les associés de la société Proclean sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui aura lieu le lundi 6/11/2023 à (10h) au 5 bis Rue de la Teinturerie Zone Industrielle Mégrine 2014, et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation;

- Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des états financiers au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation du rapport de gestion afférent à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2022 ;

- Quitus au gérant de la société pour sa gestion au titre de l'exercice 2022 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Approbation des décisions issues des comités stratégiques, des comités de pilotage et des comités d'investissement;

- Approbation de la résiliation du contrat liant la société avec la société CIC ;

- Approbation de la sélection de l'entreprise société SHTP pour la finalisation du contrat de génie civil;

- Approbation du budget d'investissement actualisé à 5.810 MDT ;

- Approbation des cessions des immobilisations faites courant l'exercice 2022 ;

- Approbation de la cession de la voiture de transport Mercedes pour un montant de 132.500 DT ;

- Approbation de la radiation des immobilisations;

- Information quant à l'hypothèque donnée par le gérant au profit de la BIAT pour le compte de la société;

- Autorisation de l'acquisition 1.999 parts sociales de la société PROCLEAN DISTRIBUTION pour un montant de 200.000 DT ;

- Autorisation de l'acquisition 1.999 parts sociales de la société PROVET pour un montant de 200.000 DT;

- Autorisation au gérant Neil SRARFI de procéder à la signature des contrats d'acquisition de 1.999 parts sociales de la société PROCLEAN DISTRIBUTION SARL pour un montant de 200.000 DT ;

- Autorisation au gérant Neil SRARFI de procéder à la signature des contrats d'acquisition de 1.999 parts sociales de la société PROYET SARL pour un montant de 200.000 DT.

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023R02424SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des associés

SOCIETE PROCLEAN SARL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 2 817 150 Dinars

Siège social : 20 rue de l'environnement Zahret Medyen Amdoun Béja

RNE : 1239837R

Les associés de la société Proclean sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui aura lieu le lundi 6/11/2023 à (13h00) au 5 bis Rue de la Teinturerie Zone Industrielle Mégrine 2014, et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale extraordinaire;

- Approbation du changement du siège social;

- Prise d'acte du changement des associés de références;

- Approbation de la sortie de Rym MGHIRBI du pacte d'associé (actionnaires) signé avec la société

ATTIJARI SICAR & CDC en date du 12/11/2020 enregistré à la recette des finances de BEJA le 1/12/2020 ;

- Approbation de l'annulation de la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juillet 2021 relative à l'approbation des pactes d'associés (les associés NEIL SRARFI et la société UNIVERS INVEST SICAR (enregistré le 15 juin 2020) et les associés NEIL et RYM SRARFI et les sociétés CDC GESTION et ATTIJARI SICAR (enregistré le 1 décembre 2020).

- Lecture du rapport de la gérance, prévu par l'article 435 du code des sociétés commerciales;

- Lecture du rapport de l'expert désigné relatif à l'évaluation des actifs non liquides de la société conformément à l'article 144 du code des sociétés commerciales;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article 435 du CSC ;

- Approbation de la transformation de la forme juridique de la société de société à responsabilité limitée en société anonyme;

- Approbation des nouveaux statuts;

- Nomination des premiers administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

- Confirmation ou désignation du commissaire aux comptes;

- Désignation d'un commissaire aux comptes Groupe PROCLEAN ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023R02425SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GINGER HYDROSOL FONDATIONS

Société anonyme

Au capital de 8 512 200 dinars

Siège social : rue Haroun Errachid - ZI Ksar Said - 2086 Manouba

Identifiant Unique (M.F) : 0587880A

Les actionnaires de la société GINGER HYDROSOL FONDATIONS S.A. sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 8 novembre 2023 à 16 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modalités de tenue et de convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Augmentation du capital social par Incorporation de réserves et constatation des renonciations individuelles au droit d'attribution

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts et adoption de la version mise à jour desdits statuts

- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration aux fins de la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023402444SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société AMI COMMERCIALE

SA au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : 08 rue Métaux Av UMA - 2036 Soukra Ariana

Identifiant Unique RNE : 0505274F

Suite au procès-verbal tenu le 12/10/2023 les actionnaires de la société AMI COMMERCIALE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le lundi 13 novembre 2023 à 11 heures au siège social sis au 8 Rue des Métaux avenue L'UMA la Soukra 2036 Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Extension de l'activité de la société ;

2) Modification corrélatives des statuts ;

3) Pouvoir pour Formalité.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la Société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, la liste des actionnaires et statut.

2023402447SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale

CAMPAGNE 2021-2022

S.M.B.S.A ETTAJDID

Rue des Martyrs 4022 Akouda

Tél : 73356113

Fax : 73256120

Le Président de La Société Mutuelle des Services Agricoles Ettajdid Akouda a le plaisir de vous inviter à l'assemble générale concernant la Campagne Agricole 2021-2022 qui aura lieu le mercredi 8 novembre 2023 à 9h du matin au siège de la société, pour traiter le programme suivant :

- Les rapports de conseil d'administration,

- Les rapports de commissaire aux comptes,

- Discussion des rapports,

- Actualisation de la liste des adhérents,

- Et le projet de ristourne et dividende.

Remarque :

1- Les adhérents peuvent voir le bilan et tous les rapports à partir du 25 octobre 2023 au siège de la société à l'horaire administratif.

2- En cas de quorum non atteint l'assemble aura lieu le mercredi 29 novembre 2023 au même lieu et en même temps et cette invitation reste valable

Cette annonce est considérée comme invitation personnelle pour chaque adhérent.

2023S01203SODB3

DIVERS

Avis au public

Liquidation

Société : G. A COM

Identifiant fiscal : 1499135/M

Siège social : Mahou Center bloc A 3ème étage - el Mourouj 1 - Ben Arous Tunisie

En vertu de la procuration émanant du gérant de la société G. A COM, il a été décidé la désignation de Mr Gasmi Lazhar en tant que liquidateur et ce en vu d'élaborer les procédures de la liquidation.

Les créanciers ou autres concernés par la dite liquidation sont appelés à produire leurs créances entre les mains du liquidateur Mr Gasmi Lazhar à son cabinet sis au 5 rue Achour cité erriadh AFH (borj cedria) Soliman - 8020 - Tél 98 474 150 / 26 474 150 et ce dans un délai de 10 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2023R02399DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Héritiers de Habib Ben Kassem Moubarak, qui sont ses fils adultes Mohammed, Mona, Fatma et Mariem, Déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 3544 en date du 20/02/2006 et délivrée le 15/4/2006, objet du titre foncier d'un certificat de perte numéro 706 Reçu de la part du centre de la garde nationale de Nabeul le 21/9/2023. Cet avis a été déposé au journal le Quotidien du 7/10/2023.

2023R02406DIVD2

Avis supplémentaire

Professeur Salma ben Ibrahim l'avocat à la cassation

Rue de l'Environnement, premier étage - Manzel Tamim

Téléphone : 50655071

1020510/M/P/000

Alors que le Tribunal Immobilier de Nabeul, dans la demande de renouvellement du n°4850 relatifs à la délimitation des ventes au titre de la taxe foncière n°619.371, a autorisé Nabeul à procéder à une déclaration complémentaire en lieu et place du défaut de fourniture d'une copie légale du contrat de vente écrit reconnu par signature le 29 septembre 1978, délivré par Youssef Al-Saheli au profit de son frère Ismail Al-Saheli, sous réserve d'un terrain constructible. Il est situé dans la maison de Temim sur la route Al-Shamardal, d'une superficie de 250 mètres carrés.

2023R02411DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Adel Ben Elhaj Mohamad Bouziri titulaire de la CIN 01815587 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 08/10596 du 5/3/2007 concernant ses parts indivises du titre foncier 29236 Médenine sis à Midoune Jerba Médenine objet de déclaration de perte numéro 621 du poste de police Grombalia en date du 28/9/2023 et celui qui le trouve le contact à son adresse à cité Eriyade Grombalia.

2023R02417DIVD2

Avis

Mr Ben Amira Mohamed annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terrain ayant comme surface 724.50m² située à la route Gremda km 9 de Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01286DIVD2

Avis

Mr Houssem Eddine Ben El Hédi ben Ahmed Ben Hamedou CIN 05278832 agissant en son nom et aux noms de Najeh Bent Romdhan Ben Hsin Trabelsi CIN 05331026 et ses frères Hatem CIN 052771276 et Maha CIN 05261825 et Ali CIN 05330349 et Sameh CIN 08157392 et Ibrahirn CIN 08187544 et Hajer Bent Mohamed Ben Sadek Aydi CIN 05394047 et Ahmed ben Dhiee Edin Ben Hedi Ben Hamedou CIN 11171483 et Yessine Ben Dhiee Edin Ben Hedi Ben Hamedou CIN 11198473 annonce que le titre de propriété du défunt Ahmed ben el Hédi Ben Ahmed ben Hamedou de la totalité d'une parcelle de terre de superficie de 1236 m² située à Sfax Route de Tanyour Km 14 issue par l'acte de vente daté du 8 décembre 1995 enregistré le 3 juillet 1996 n°3246 par devant deux notaires Sadek Kammoun et Mohamed Ben Abd Rahmen Abid est perdu et pour cette raison il veut extraire une autre copie originale. Les oppositions se présentent chez le notaire Mohamed Ben Mohamed Abid situé à Sfax Rahbet Remed impasse n°12 3001 Sfax Médina au cour de 30 jours de cette publication.

2023X01287DIVD2

Avis

Monsieur Ali Boularas annonce qu'il a perdu le titre de propriété de la totalité d'une parcelle de terre de superficie de 450 m² issue par l'achat daté du 26 avril 2007 enregistré le 22 mai 2007 n°M025821 par devant deux notaires Wady Abid et Wajdi Kannou et pour cette raison il veut avoir une autre copie originale. Les oppositions se présentent chez le notaire Mohamed Ben Mohamed Abid situé à Sfax rahbet remed impasse n°12 au cour de 30 jours de cette publication.

2023X01288DIVD2

Avis

Nouri Dammak déclare la perte de son titre de propriété d'une parcelle de terre de 200 m² située à la route Aguereb km 9 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X01290DIVD2

Avis

Mohamed Ben Mahdhia déclare la perte de son titre de propriété d'un appartement de 120 m² situé à la route d'Aguereb km 3 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2023X01291DIVD2

Avis

Le syndic de faillite de la Société Industrie des briques de Zaghouan I B Z A, sise à la route de Zaghouan Zriba (MF 0445586K), informe le public de la prolongation des délais de réception des offres relatives à la vente de la briqueterie avec tous ses éléments immobiliers appartenant à la société. Les personnes qui désirent participer à l'appel d'offre doivent demander le cahier des charges et déposer leurs offres au plus tard le 31 Janvier 2024. Pour Plus d'information veuillez contacter le 71.891485·, adresse 7 bis rue Koutama Mutuelle Ville Tunis.

2023402445DIVD2